



# **Education Musicale**

## **Enseignement optionnel ou activité complémentaire,**

**niveau 1<sup>ère</sup>**

Durée deux heures hebdomadaires

Programme :

« L'enseignement de la musique au lycée se situe dans la continuité de celui dispensé au collège au titre de l'éducation musicale obligatoire. Il y approfondit ses dimensions techniques et culturelles permettant d'aborder les grandes questions qui irriguent l'histoire des musiques comme les pratiques musicales contemporaines.... » (Bulletin Officiel de 2010)

**1) Produire et interpréter un répertoire :**

**2) Développer des capacités d'écoutes, comparer et argumenter** selon différentes thématiques.

Les problématiques abordées sont :

- Rapports de la musique au texte
- Rapports de la musique à l'image
- Rapports de la musique à la société.